

DROIT / INNOVATION

La chancellerie apporte son

» D'abord perçues comme des ennemies, les legaltech sont désormais considérées comme des partenaires

» Deux événements récents, le Village de la legaltech et le VendômeTech, témoignent de ce renversement de tendance

Par VALENTINE CLÉMENT

@ValentineClem
+ E-MAIL vclement@agefi.fr

Début 2016, L'Agefi Actifs se faisait l'écho de ce mouvement croissant que représente la création en France de jeunes entreprises innovantes dans le domaine du droit – les legaltech –, des start-up du droit fondées pour la plupart par des non-juristes (lire L'Agefi Actifs n°669, p.20). La défiance envers ces legaltech a laissé place à la collaboration. Ainsi, les legaltech, au départ regardées comme des menaces, voire comme des « braconniers du droit », séduisent désormais les experts du secteur tels que les avocats ou les notaires – mais aussi les éditeurs de solutions juridiques – qui nouent des partenariats avec ces entreprises (lire l'encadré ci-dessous). En témoigne aussi le succès de la seconde édition du Village de la legaltech organisée le 6 et 7 décembre dernier, avec plus de 2.000 participants. Point d'orgue de



NICOLE BELLOUBET,
ministre de la Justice

cette révolution : la chancellerie vient de signifier son appui aux legaltech lors de la première édition du VendômeTech organisée par le ministère de la Justice le 8 décembre dernier. « Je veux que le ministère de la Justice apporte tout son soutien aux legaltech au regard de la concurrence internationale, et toujours dans un souci éthique et déontologique », a indiqué Nicole Belloubet.

La technologie au service de la justice. En lançant le VendômeTech, le gouvernement a souhaité indiquer la place importante prise par les nouvelles technologies dans le domaine juridique. La garde des Sceaux rappelle que « la transformation juridique est au cœur des priorités du ministère de la Justice. On ne rendra pas la justice demain

comme on la rend aujourd'hui ». Et de souligner la nécessité pour le ministère de la Justice « d'accélérer la dimension prospective » de la transformation numérique de la justice. Guy Canivet, premier président honoraire de la Cour de cassation, volontairement provocateur, a alors évoqué la possibilité d'une justice privée dont les juges ne seraient que les certificateurs. Il s'est interrogé : « Et si Google rendait la justice ? ». « Les possibilités sont immenses. L'idée étant de mettre moins de moyens pour un meilleur service, au risque de choquer certains », répond Nicole Belloubet.

Vers le « juriste augmenté ». L'une des tables rondes portait sur les « évolutions engendrées par la révolution numérique chez les acteurs du droit ». Jean-Manuel Caparros, pour Axa Protection juridique, a expliqué la place des assureurs de protection juridique dans l'accès au droit, indiquant que des partenariats ont été noués avec des legaltech afin d'intégrer ces outils digitaux dans une « approche enrichie » envers le client. Il indique avoir conceptualisé le « juriste augmenté ». Ainsi, 70 % des litiges seraient réglés par les juristes, augmentés grâce aux legaltech intégrées, le restant des dossiers étant transmis aux avocats. « Les conseillers en gestion de patrimoine sont aussi des vecteurs d'informations juridiques », ajoute-t-il enfin.

Financement... Parmi les intervenants de cette table ronde, il y avait aussi Lise Amelet, avocate et membre fondateur du réseau national des incubateurs (RNI). Les incubateurs d'innovation juridique, fondés par un certain nombre de barreaux en France – notamment à

Village de la legaltech, un salon interprofessionnel

L'événement, coconstruit par le site internet éditeur de presse Village de la Justice et l'association Open Law (lire l'encadré ci-contre), rencontre un vif succès avec plus de 2.000 participants cette année. « Il s'agit d'un salon communautaire, interprofessionnel, qui permet de faire des rencontres de tous horizons : avocats, juristes, notaires, professeurs de droit, fiscalistes, experts-comptables, étudiants en droit, entrepreneurs, acteurs de la legaltech à l'étranger, etc. », explique Christophe Albert, cofondateur du site

Village de la Justice. L'événement a proposé différents types de formats : 38 stands, des conférences classiques, des hackathons (événement collaboratif pour un projet dans l'innovation), des séances de pitch (synthèse d'un projet entrepreneurial) des entrepreneurs innovants dans le droit. « Nous avons également organisé des keynotes sur les grandes tendances actuelles telles que l'intelligence artificielle, la blockchain ou encore les chatbots, afin de remettre ces sujets en perspective », indique Christophe Albert.

